



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
EST VAUDOIS

**par la Commune de LAVEY-MORCLES
pour la création de deux nouveaux domaines publics communaux
DP 46 et DP 47**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District de Nyon
EXPROPRIÉS

Commune de Gland
Indemnités

	Fr. à payer par l'expropriant
BONNY Christiane et François	205.—
BONZON Michel et Jean-Daniel	1391.—
CHESAUX Jeanne	36.—
DELADOEY Willy	430.—
DUFOUR Line et Jean-Christophe	0.00
FISCHER Marie-Thérèse	1200.—
Lavey-Morcles La Commune	0.00

Le 17 avril 2014.

Le conservateur du Registre foncier: **Alain Perlotto**